



LCL
GPSE



BRÈVES DU CSE

JUILLET 2026

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



Virginie
NOIROT
06 24 57 01 47



Guy
TRICONE
06 64 76 01 63



Angélique
RAULT
06 16 26 38 45



Éric HIPPOLYTE
06 50 81 72 71



Véronique
DONNADIEU
06 83 33 13 10



Véronique
FAURE
06 98 90 19 25



Julien
RAISON-FITTE
06 60 61 97 65



Isabelle
MARISCAL
06 07 73 05 75



Nordine
BENCHAMMA
06 09 74 26 99

PREMIER PRO, UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT MAIS PAS QUE...

Pour rappel, suite à la présentation du projet Premier pro par la Direction, le CSE GPSE a souhaité se faire accompagner par un expert habilité pour l'aider à appréhender les **conséquences en matière économiques et de conditions, d'organisation et charge de travail** pour les conseillers professionnels qui seront réunis en espace pro, mais également pour leurs collègues et managers « part » dont le quotidien pourrait être impacté par cette réorganisation d'ampleur du réseau.

Dès le début, l'expert a été confronté à une direction qui refusait de lui donner tous les éléments essentiels au bon déroulement de sa mission empêchant ainsi vos élus de pouvoir, à terme, se prononcer sur ce projet et proposer des mesures d'adaptations et d'accompagnement afin que ce projet soit une réussite.

Or, si globalement Premier Pro semble avoir du sens pour la filière pro et pourrait donner les moyens supplémentaires à nos collègues travaillant sur ce marché (ligne managérial dédiée, regroupement de compétences ad hoc, montée en compétence facilitée...) le rôle de **vos élus** ne se limite pas à cela. Ils **doivent également mesurer tous ses impacts pour l'intégralité des salariés**.

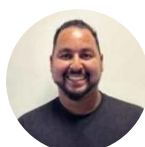
Aussi, malgré plusieurs tentatives de concertation, le CSE, représenté par notre élue **CFDT** et une élue FO, n'ont eu d'autre choix que d'assigner la Direction auprès du Tribunal Judiciaire de Créteil, le 16 juillet 2026, afin de suspendre la consultation dans l'attente de la communication des informations demandées.

La décision du Tribunal intervenant le 23 juillet, le CSE était en droit d'attendre de la direction qu'elle repousse la réunion sur ce projet après cette date afin de s'y conformer. Mais cela était sans compter sur la complicité de la secrétaire du CSE qui, contre l'avis du bureau a signé l'ODJ de la réunion, et des élus SNB présents lors du CSE du 21 juillet qui, main dans la main avec la direction, ont imposé à la grande majorité de vos représentants, une consultation sans que des éléments essentiels n'aient été fournis à l'instance (évaluation de la charge de travail et de l'organisation des agences qui « perdront leur pro », impact sur le maillage réseau ...).

La **CFDT** considère qu'ils ont ainsi bafoué l'avis du CSE et donc celui des salariés que cette instance représente !

Malgré ces petits arrangements entre amis, le Tribunal de Créteil a ordonné la mise en place d'une médiation entre le CSE et la direction. Espérons que cette dernière respectera la décision de justice afin que le CSE puisse évaluer tous les impacts de ce projet et faire en sorte que Premier Pro soit une réussite pour tous !

A noter que cette demande ne retarde en rien le déploiement de Premier Pro prévu en janvier .
A suivre donc !



Badr
NASSOR
07 78 25 43 26



Christine
ROUX
06 07 26 28 21



Gilles
DEHAIS
06 73 85 62 43



Isabel
Gonçalves-
Fontelas
07 59 94 10 00



Sophie
GUTTIN
07 63 40 06 15

Allocation rentrée scolaire

De 50€ à 220€ selon l'âge et la scolarité

Pour en bénéficier il faut être salarié et rémunéré au 31 août de l'année de paiement.

Pour les enfants de 3 ans à 15 ans, s'ils sont enregistrés dans Self Service l'allocation est automatiquement versée.

Pour les enfants de 16 à 25 ans, il faut mettre à jour self-service chaque année.

Pensez à mettre à jour My Self RH

En cette période de canicule

les directives ont été données à tous les Etats Majors et consistent à suspendre la préconisation "de ne pas faire de télétravail les lundis et vendredis".

Par ailleurs, le télétravail exceptionnel est une solution en cas d'absence de climatisation dans une agence ou dans les services, lorsque la température y est insupportable.

Si le message n'est pas descendu jusqu'à vos oreilles, n'hésitez pas à contacter vos élus

CFDT

Durée du travail – Spécial ALTERNANTS

Depuis près de deux ans, les élus **CFDT** ont alerté la direction sur la problématique du rythme de travail de nos collègues alternants dont la semaine d'école se déroule du lundi au vendredi et la semaine en agence du mardi au samedi (cf. nos tracts de septembre 2025 et avril 2026, pour les derniers).

Jusqu'à présent, la direction était sourde à nos demandes et amnésique quant à son obligation d'appliquer l'accord « durée du travail » (chapitre II.) conclu entre elle et les Délégations Nationales Syndicales.

L'intervention de vos élus **CFDT** auprès de l'inspection du travail a, comme par magie, redonné la mémoire à la direction : « **Les alternants ne peuvent pas travailler 6 jours consécutifs** ».

Les alternants, à l'école du lundi au vendredi, ne travailleront plus les samedis précédents la reprise de leur activité en agence débutant le mardi suivant.

C'est officiel depuis le 1er juin , la direction a communiqué en ce sens

Ces samedis seront neutralisés et donneront lieu à une absence autorisée rémunérée.

Il s'agit d'une belle victoire syndicale qui valorise le travail collectif des élus de la **CFDT**, leur Délégation Nationale et leur Fédération et surtout la persévérance et la ténacité de la section syndicale **CFDT** GPSE.

Il n'aura échappé à personne que la date du 1er juin est tout sauf fortuite ! Les semaines à l'école sont pour ainsi dire terminées. Ceux qui resteront chez LCL n'oseront sans doute pas réclamer la régularisation des RTT posées à tort le samedi. Vous avez été nombreux à nous soutenir, ne serait-ce qu'en nous alertant sur des cas précis et nous vous en remercions. Et n'en déplaise aux grincheux (es) anti syndicalistes primaires, le recours aux élus reste souvent la dernière solution d'un salarié pour obtenir un accompagnement ou tout simplement des informations. Il est à déplorer d'entendre encore de nos jours certains propos d'un autre âge : « un salarié ne doit pas parler aux syndicats et il ne faut pas se fier aux syndicats ». C'est une pratique illégale et répréhensible. Rappelons simplement qu'aujourd'hui encore, la **CFDT** reste un rempart à des pratiques autoritaires, injustes et discriminantes.

Certains tentent d'occulter nos actions et nous n'avons principalement dans notre entreprise que deux moyens pour vous tenir informés : nos tracts et nos visites sur sites. Nous vous invitons également à consulter les comptes rendus de réunions plénières sur les sites internet du CSEC LCL ou Advango pour le CSE GPSE ainsi qu'intranet via LCL au quotidien/Comité d'entreprise/CSEC (site partagé avec le CSEC Vacances). Cela vous permettra d'avoir accès aux informations relatives aux projets qui nous concernent tous (premier pro, L by LCL , etc.) mais également de voir comment vos élus défendent vos droits.

Et bien sûr, continuez à nous contacter par mail ou téléphone !



CONTACT

Section CFDT LCL GPSE : 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF ou Immeuble Garonne A,
BC 401-23

Tél : 01 42 95 04 13

Secrétaire Section : Guy TRICONE Tél 06 64 76 01 63 , guytricone.cfdt@gmail.com